

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2013

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 19 heures 10'.

45 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mme YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, SCHROYEN André, STASSART Pierre, GODEAUX Jean-Géry, Mme DEFRAIGNE Christine, M. FORET Gilles, Mme FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, M. CHAMAS Fouad, Mmes LAMBERT Marie-Claire, WEGIMONT Corinne, M. GILISSEN Pierre, Mmes SHABAN Fatima, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. HUPKENS Jean Pierre, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, LEONARD Roland, DREZE Benoît, Mme NIKOLIC Diana, MM. BOUSETTA Hassan, BOUGNOUCH Mohammed, DREZE Fabrice, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. AYDOGDU Mehmet, Mme DE KEYSER Véronique, Mme BLAVIER Géraldine, M. HEDEBOUW Raoul, Mme DELVAUX Anne, MM. FAWAY Michel, SCHREUER François, MARNEFFE Jacques, MANIGLIA Giuseppe, Mmes NEUPREZ Audrey, SCHLITZ Sarah, MM. MARAITE Louis, GILLIS Marc, BOVY Sébastien, Mme LECRON Sophie, MM. le BUSSY Quentin, BONJEAN Jean-Paul et DEMEYER Willy.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

4 membres sont absents : MM. Claude EMONTS, Jean-Pierre GOFFIN, Michel PETERS et Mme Nathalie FRISEE

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

(MM. Claude EMONTS et Michel PETERS entrent en séance : 47 présents).

SEANCE PUBLIQUE

1.

Entend une interpellation de Mme Anne DELVAUX à propos de la problématique de l'aide alimentaire à Liège ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de MM. Gilles FORET et Louis MARAITE à propos de l'insécurité à Cointe (vols et criminalité) ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Michel de LAMOTTE à propos du retour de Liège-Bastogne-Liège en cité ardente ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE à propos des mariages blancs et gris à Liège ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

Entend une interpellation de Mme Bénédicte HEINDRICHS à propos de l'abandon de dossiers de rénovation des bâtiments scolaires en plein boom démographique ainsi que la réponse de M. Roland LEONARD.

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos de l'avenir du projet ISATIS (initiative sociale d'aide aux travailleurs du sexe) ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Diana NIKOLIC et M. Sébastien BOVY à propos de la mobilité étudiante à Liège (développement d'un service de transports en commun spécifique) ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE et de M. Quentin le BUSSY à propos d'une bonne gestion des autorisations et redevances relatives aux terrasses installées sur le domaine public ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de Mme Géraldine BLAVIER à propos du plan de déplacements des travailleurs de la Ville ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET et Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. Raphaël MIKLATZKI à propos de l'A.S.B.L. « CENTRE AUDIOVISUEL LIEGE » (centre d'éducation aux médias pour l'enseignement officiel subventionné de la Fédération Wallonie Bruxelles, « à quand une subvention adéquate ? » ainsi que la réponse de M. Pierre STASSART.

SEANCE DU 25 MARS 2013

Entend une interpellation de Mme Véronique DE KEYSER et de M. Hassan BOUSETTA à propos d'un jumelage avec la Ville de Liège et la Ville palestinienne de Ramallah ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

2.

Vote d'un douzième provisoire pour les mois d'avril, mai et juin 2013 pour la Zone de Police.

3.

Prend en charge le montant des prestations d'entretien du groupe électrogène de l'Hôtel de Police pendant la période de garantie pour les années 2011 et 2012.

4.

Décide de passer un marché « stock » en 3 lots par procédure négociée sans publicité préalable en vue d'acquérir des gants pour la Zone de police - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard.

5.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de conclure un contrat d'entretien et de dépannage en garantie totale des installations de détection incendie dans divers bâtiments de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché d'une durée déterminée de 4 ans sans tacite reconduction à dater de la notification au prestataire adjudicataire de l'approbation de son offre.

6.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de conclure un contrat d'entretien et de dépannage en garantie totale du système de détection incendie au commissariat de Sainte-Marguerite - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché d'une durée déterminée de 4 ans sans tacite reconduction à dater de la notification au prestataire adjudicataire de l'approbation de son offre.

7.

Adhère de manière globale aux marchés « stock » de la Police fédérale, du Service Public Fédéral Personnel et Organisation et du Service Public de Wallonie ouverts aux Zones de police afin de bénéficier de leurs conditions avantageuses.

39.

Décide de réaliser dans le quartier de la rue Léopold une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, visant à restructurer, assainir ou rétablir ce quartier de manière à favoriser le maintien de la population locale et l'accueil de nouveaux habitants dans un cadre urbain de qualité revalorisé et à promouvoir son caractère de quartier de cœur de ville plurifonctionnel, notamment par une vitalisation de ses fonctions résidentielles économiques, et ce dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres - délimite le périmètre de rénovation urbaine du «Quartier de la rue Léopold» - sollicite auprès du Gouvernement wallon de la reconnaissance de ce périmètre de rénovation urbaine.

La délibération est adoptée par 44 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

8.

Décide de signer la Charte « Liège contre le racisme »

9.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police:

1. rue Puits-en-Sock :

interdiction de stationnement dans le tronçon compris entre la place Théodore Gobert et l'immeuble n°168, du lundi au vendredi, de 08h à 17h.

2. rue de Serbie :

interdiction de stationnement à hauteur des immeubles n^{os} 83 à 87, les jours ouvrables, de 07h30 à 13h

3. quai de la Batte :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°10, sur une distance de 6 mètres.

4. rue du Château :

suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n°17, sur une distance de 6 mètres.

5. rue des Joncs :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°6, sur une distance de 6 mètres.

6 rue de Bruxelles :

création d'un emplacement de stationnement réservé aux taxis, à hauteur de l'immeuble n°2 (annexe sud du Palais de Justice), sur une distance de 6 mètres (soit le dernier emplacement de stationnement)

SEANCE DU 25 MARS 2013

10.

Ratifie l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires décidée par le Collège communal en exécution de la convention du 10 décembre 2002 conclue en vue de la conservation des objets trouvés en dehors des propriétés privées telle que complétée par son avenant du 28 février 2005.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

11.

Prend en charge la coordination du groupe de travail « Climat » des Villes MAHHL par la Ville en sa qualité de Présidente.

12.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des 12èmes provisoires pour les frais de déplacements de la délégation de la Ville à Cannes, du 11 au 14 mars 2013, afin de participer au salon "M.I.P.I.M."

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

13.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne les frais liés au déplacement d'un agent, les 10, 11, 12, 13 et 14 mars 2013, afin de représenter la Ville au séminaire « Les relations entre l'Etat et les Collectivités locales » de l'AIMF (vaccination, passeport, visa, déplacements, bouche et change).

La délibération est adoptée par 39 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.

14.

Adopte le texte de la convention à établir avec l'A.S.B.L. « FESTIVAL DU FILM POLICIER » relative à l'organisation de la manifestation « Festival du film policier » du 25 au 28 avril 2013 - exonère de fournir les bilan, comptes de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe et indirecte à l' A.S.B.L. pour ladite organisation.

La délibération est adoptée par 45 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

15.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable relatif à la fourniture d'une remorque de chantier 3,5 T pour le programme de reforestation et de verdurisation de la Ville de Lubumbashi (République Démocratique du Congo) - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

SEANCE DU 25 MARS 2013

16.

Cède la propriété à titre gracieux d'un véhicule, de ses accessoires et d'un lot d'outillage individuel pour travaux de terrassement et plantation à la Ville de Lubumbashi - précision sollicitée par le service des finances - subventionne le Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée 2010 octroyée par arrêté ministériel du 26 novembre 2010.

17.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement par bon de commande pour la prise en charge d'un déjeuner dans le cadre d'une visite officielle de l'Ambassadeur de Hongrie.
La délibération est adoptée par 38 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention.

18.

Décide d'approuver le texte des statuts appelés à régir l'Association de droit public « RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIEGE ».

19.

Adopte la convention avec l'A.S.B.L. « SPORT ET SANTE » relative aux modalités de collaboration en vue de l'organisation d'activités destinées à promouvoir la pratique des sports.

20.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet la fourniture de papiers nécessaires pour l'imprimerie jusqu'au 31 décembre 2013 - adopte le cahier spécial des charges

21.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à l'acquisition de petits matériels et produits d'entretien pour l'ensemble des services de notre administration.
La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

22.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à l'acquisition de cartouches pour imprimantes, fax et multifonctions.
La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

SEANCE DU 25 MARS 2013

23.

Décide de passer un marché stock, en deux lots, par voie d'appel d'offres général d'une durée de quatre ans pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2017 inclus relatif à l'entretien du linge et des vêtements du personnel communal - fixe les critères de sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges.

24.

Décide de passer par procédure négociée sur simple facture acceptée, un marché relatif à l'acquisition d'extensions de garantie pour 5 serveurs HP pour une durée de 2 ans (intervention dans les 4 heures, 24h/24 et 7 jours/7) et 1 serveur HP d'une durée d'1 an (intervention dans les 4 heures, 24h/24 et 7 jours/7).

83.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs Principaux
- constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Principal
- fixe le choix du mode de sélection.

84.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs Opérationnels
- constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Opérationnel
- fixe le choix du mode de sélection.

85.

Fixe le nombre d'emplois vacants à 10 pour les Inspecteurs de Quartier
- constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de Quartier
- fixe le choix du mode de sélection.

Addendum 24 bis

Propose une motion visant un accord de jumelage avec la Ville de Liège et la Ville palestinienne de Ramallah.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Véronique DE KEYSER et de M. Hassan BOUSETTA, Conseillers communaux.

Ce point est transformé en interpellation.

Addendum 24 ter

Met en place une cartographie des activités festives sur le territoire de la Ville.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Élisabeth FRAIPONT, Conseillère communale.

Ce point est transformé en question orale.

Addendum 24 quater

Propose une motion pour la création d'un poste de médiateur communal.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Fabrice DREZE, Conseiller communal.

Ce point est transformé en question orale.

M. le Bourgmestre sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de ratifier la décision du Collège communal du 22 mars 2013 (X.C.2) autorisant, le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement relatif à l'affranchissement du courrier de la Ville (mars à décembre 2013) (montant de l'engagement : 650.000, 00 EUR (six cent cinquante mille euros). Article 10412/12307/13/01 du budget ordinaire). Point inscrit au Collège communal du 22 mars 2013 afin de permettre tout engagement supérieur au douzième provisoire nécessaire, le cas échéant, à l'approvisionnement de la timbreuse et ainsi éviter toute interruption dans l'expédition du courrier.

L'urgence est admise à l'unanimité.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

25.

Vote un douzième provisoire pour le mois d'avril 2013.

26.

Approuve le texte de l'addendum n° 3 au Memorandum of Understanding (MOU) relatif à la distribution de l'électricité à Liège et à sa convention d'exécution de novembre 2011.

27.

Émet un avis sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2010
 1. de la Fabrique d'église Saint-Remacle
2. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Saint-Pholien
 2. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
3. Le budget afférent à l'exercice 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Remacle
4. La 1ère modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Ans)
 2. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Académie

SEANCE DU 25 MARS 2013

3. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
4. du Conseil d'administration de la Communauté israélite
5. La 2ème modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
 2. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation

28.

Décide de passer un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture de transport en car lancée au bénéfice de l'Office du Tourisme de la Ville.

29.

Décide d'émettre un avis favorable sur la régularisation de la pose de châssis et d'une enseigne commerciale et l'entretien de la façade de l'immeuble sis place du Marché, 25 à 4000 LIEGE - taux d'intervention de la Ville dans les travaux de restauration de cet immeuble fixé à 1% .

30.

Adopte le projet d'acte relatif à la mission de conception, de financement et de construction de 2 immeubles intergénérationnels et durables à huit appartements et vente de logements, rue Morinval à 4000 LIEGE prévoyant la cession d'un droit de superficie d'une durée maximale de cinq ans à la S.A. « T-PALM ».

La délibération est adoptée par 44 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

31.

Accepte l'offre de cession à la Ville (Régie Foncière) relative à l'immeuble de commerce sis à 4000 LIEGE, rue de Gueldre, 9.

32.

Décide de céder un immeuble sis à Liège, montagne Sainte-Walburge, 253.

33.

Accepte l'offre de cession à la Ville (Régie Foncière) relative à une parcelle de terrain sise à 4000 LIEGE, rue Vivegnis.

34.

Cède un immeuble sis montagne Sainte-Walburge, 269.

SEANCE DU 25 MARS 2013

35.

Approuve la délibération n° 2 (122) du 24/01/2013 par laquelle le Conseil de l'Action sociale arrête le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de l'Action Sociale et de ses organes.

36.

Décide de passer un marché triannuel par procédure négociée sans publicité préalable, relatif à l'organisation de formations en secourisme d'entreprise - adopte le cahier spécial des charges.

37.

Décide de passer un marché annuel par lots par procédure négociée sans publicité préalable, relatif à l'organisation de 8 lots de formations liées à la sécurité - adopte le cahier spécial des charges.

38.

Décide de passer un marché pluriannuel par procédure négociée sans publicité préalable, relatif à l'organisation de sessions de formations visant l'obtention de l'attestation d'Equipier de Première Intervention - adopte le cahier spécial des charges.

40.

Décide d'adopter le tarif des droits d'entrée dans les musées GRETRY et MULUM.

41.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à l'abonnement d'un an à un emplacement dans le parking Saint-Georges destiné au Baron DUESBERG.
La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

42.

Adopte le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. «LES MUSÉES DE LIÈGE», relative à l'organisation des expositions dans les musées communaux, c'est à dire le Grand Curtius, le BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège et le Musée d'Ansembourg pour l'année 2013 - octroie une subvention indirecte à ladite A.S.B.L. pour l'organisation des expositions dans les musées communaux durant l'année 2013.

43.

Décide d'approuver la redéfinition des projets «FIPI 2012».

SEANCE DU 25 MARS 2013

44.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de réhabilitation du Parc de la Chartreuse situé Thier de la Chartreuse à 4020 LIEGE, pour l'aménagement de chemins de promenades : circuit de la Lande aux Aubépines.

45.

Décide d'arrêter le texte de la convention « bords de route » à conclure entre la Ville et le S.P.W. dans le cadre de la campagne de fauchage tardif des bords de route.

46.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de construction d'un mur de soutènement, passage Albert Van Den Berg (4000 LIEGE).

47.

Décide d'arrêter le texte de la convention « galeries commerciales liégeoises » à conclure avec trois galeries commerciales (Belle-Île, Saint-Lambert, Cora) qui accueilleront des expositions/stands temporaires.

AJOURNE

48.

Décide d'adopter le texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « LA MAISON LIEGEOISE DE L'ENVIRONNEMENT » relative aux modalités de l'organisation de la manifestation « Liège au jardin » (01 mai 2013).

49.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de groupes électropompes immergés et accessoires pour fontaines - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

50.

Approuve le texte de la convention à conclure avec la S.C.R.L. "LE FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE" relative à un mandat de gestion, portant sur un immeuble appartenant à ladite S.C.R.L. situé 41 rue Mandeville à 4000 LIEGE, concédé à la Ville en vue de faciliter ses missions d'hébergement lors de situations d'extrême urgence sociale.

51.

Approuve le « contrat d'insertion sociale en logement d'accueil temporaire » et du « règlement d'ordre intérieur » liant les bénéficiaires d'un hébergement dans l'immeuble situé 41 rue Mandeville à 4000 LIEGE, lors de situations d'extrême urgence sociale.

52.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement par bon de commande pour la prise en charge de 16 séances d'animations théâtrales à la Maison Intergénérationnelle des Vennes.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

53.

Approuve les nouveaux statuts du Conseil consultatif communal des Aînés de Liège.

Addendum 53 bis

Propose une motion concernant le don des invendus aux banques alimentaires. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Sarah SCHLITZ, Conseillère communale.

Ce point est transformé en question orale.

Addendum 53 ter

La Ville de Liège peut-elle rester un spectateur en matière de dératisation ?

Propose de mettre en place un service permanent et gratuit à destination des citoyens. Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de MM. Fabrice DREZE et Raphaël MIKLATZKI, Conseillers communaux.

Ce point est renvoyé en Commission.

54.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, en deux lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de deux voyages pédagogiques à destination de la région Lorraine en France, destinés à l'Enseignement communal liégeois - adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

SEANCE DU 25 MARS 2013

55.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de la Suisse, destiné aux étudiants de l'Athénée communal Léonie de Waha - adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

56.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination du Maroc, destinés aux élèves de l'Ecole communale spécialisée 'Leona Platel' - adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

57.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de la Provence en France, destiné aux élèves de l'Ecole de Coiffure et de Bioesthétique - adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

58.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination d'Auschwitz en Pologne, destiné aux étudiants de l'Enseignement communal liégeois – adopte le cahier spécial des charges.

La délibération est adoptée par 46 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

59.

Décide de procéder aux commandes en 2013 relatives à des animations artistiques spécifiques auprès de l'A.S.B.L. « LES ATELIERS D'ART CONTEMPORAIN » par bons de commande.

60.

Décide de procéder aux commandes en 2013 relatives à la diffusion d'annonces publicitaires auprès de l'A.S.B.L. « LES GRIGNOUX » par bons de commande.

SEANCE DU 25 MARS 2013

61.

Décide de procéder aux commandes en 2013 relatives à la diffusion d'annonces publicitaires auprès de la S.A. « CORELIO CONNECT SUD » par bons de commande.

62.

Décide de procéder aux commandes en 2013 relatives à des activités musicales et culturelles auprès de l'A.S.B.L. « ART-GANA PRODUCTION » par bons de commande.

63.

Décide de procéder aux commandes en 2013 relatives à des animations théâtrales et picturales « PLAISIR DE LIRE », auprès de l'A.S.B.L. « DYNALIVRES » par bons de commande.

64.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des crédits provisoires pour le transport vers Bruxelles des élèves de la Haute Ecole.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

65.

Décide d'adopter les statuts de l'A.S.B.L. « CONSEIL SOCIAL DE LA HAUTE ECOLE DE LA VILLE DE LIEGE ».

AJOURNE

66.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement du canon 2013 relatif au bâtiment appelé « Emulation » sis place du XX Août, 16 à 4000 LIEGE, dans le cadre du bail emphytéotique passé avec l'A.S.B.L. « SOCIETE LIBRE D'EMULATION ».

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

67.

Décide d'approuver la réalisation de travaux modificatifs (avenant 5) apportés au projet initial des travaux d'aménagement pour la pratique musicale à la Maison des Jeunes du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay, 302 à 4000 LIEGE.

SEANCE DU 25 MARS 2013

68.

Décide de prendre acte qu'aucun subside de la Communauté française (P.P.T.) ne sera octroyé pour la réalisation des travaux renouvellement de la couverture et de l'isolation de la toiture du bloc sanitaire et du local réserve, situé dans la cour du jardin d'enfants au groupe scolaire Féttinne, rue des Croix de Guerre 2-4 à 4020 LIEGE, réalisés dans le cadre du marché stock.

69.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne deux engagements relatifs aux contrats d'entretien et de dépannage en garantie totale d'installations de détection incendie de marques VLV et BEMAC, marché structuré en deux lots distincts.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

70.

Décide de retirer dans son intégralité la délibération du Conseil communal du 25 février 2013 (point n°68) - décide de passer un marché par adjudication publique, relatif à l'entretien, la réparation et la fourniture d'équipements de gymnases - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, la possibilité d'établir des bons de commandes (sur le budget ordinaire) - fixe la capacité financière, économique et technique du prestataire de services.

71.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, relatif au paiement de stationnement sur voirie par SMS pour une durée déterminée prenant cours le 26 mai 2013 pour se terminer le 25 mai 2016 - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

72.

Décide de passer un marché « stock » conjoint de travaux avec le Centre Public d'Action Sociale, par voie d'adjudication publique portant sur les travaux de traitement de l'amiante à effectuer dans des bâtiments communaux - fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché conjoint d'une durée déterminée de 24 mois - adopte le texte de la convention à conclure avec le Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) fixant les rôles et obligations respectifs dans la passation et l'exécution dudit marché.

SEANCE DU 25 MARS 2013

73.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réfection de la rue Paire Maquet (4020 LIEGE).

74.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à l'entretien « pièces et main-d'oeuvre » et de dépannage des bornes automatiques et semi-automatiques situées sur le territoire de la Ville.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

75.

Décide d'approuver l'avenant de prestations complémentaires dans le cadre de la coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles du Service de la Voirie.

76.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement de la redevance annuelle relative à la location d'un terrain rue de Londres à 4000 LIEGE pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 avril 2013.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

77.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de produits métalliques nécessaires aux besoins de divers services techniques de la Ville - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

78.

Décide de passer un marché « stock » de fournitures par voie d'adjudication publique pour l'acquisition de béton préparé pour les besoins du service de la Voirie - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2016 - fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

SEANCE DU 25 MARS 2013

79.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de 3 scooters thermiques - adopte le cahier spécial des charges.

M. l'Echevin sollicite une urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit de conclure une convention avec la Région wallonne, rue Masy 25-27 à 5100 NAMUR, en vue de la mise en dépôt de plaques signalétiques relatives aux lieux de mémoire de Wallonie.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

80.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement de la somme relative à la reliure des registres des actes d'Etat civil pour l'année 2013.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

81.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement de la somme relative à l'acquisition de cercueils destinés à l'inhumation des indigents.

La délibération est adoptée par 41 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

82.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur de services en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, d'une note de débit relative à une session de formation du 25 au 29/12/2012.

**La délibération est adoptée par 30 voix pour, 0 voix contre et 17 abstentions.
(M. Guy KRETTELS quitte la séance : 46 présents).**

Addendum 82 bis

Modifie le tableau des Commissions permanentes du Conseil communal.
Ajout d'une Commission relative aux enjeux économiques, industriels et sociaux du bassin liégeois.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Diana NIKOLIC,
MM. Gilles FORET et Michel PETERS, Conseillers communaux.

Le groupe MR quitte la séance.

M. le BOURGMESTRE met le point au vote et fait l'appel nominal.

Le point est rejeté. Il y a 35 votent contre.

QUESTIONS ORALES

Mme Sophie LECRON et M. Raoul HEDEBOUW transforment leur question orale en question écrite.

Entend une question posée par Mme Géraldine BLAVIER à propos de la manifestation « A pied, A cheval, A vélo » ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une question posée par Mme Sarah SCHLITZ à propos d'une motion concernant le don des invendus aux banques alimentaires ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une question posée par Mme Elisabeth FRAIPONT à propos de la mise en place d'une cartographie des activités festives sur le territoire de la Ville ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une question posée par M. Raphaël MIKLATZKI à propos d'une proposition de jumelage avec la Ville israélienne de ROTH ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

La séance est levée à 23h50'

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE.

Willy DEMEYER.